



La Lettre de l'AFASPA

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

Mars 2024

Pour la reconnaissance des responsabilités de l'État dans le recours à la torture lors la guerre d'Algérie

Le 4 mars 2024 lors d'une conférence de presse à Paris au siège de La Ligue des Droits de l'Homme, Agir Contre le Colonialisme Aujourd'hui (ACCA) présentait sa campagne « Pour la reconnaissance des responsabilités de l'État dans le recours à la torture lors la guerre d'Algérie » à laquelle se sont jointes 21 organisations.

Le recours à la torture reconnu, pourquoi demander de reconnaître la responsabilité de l'État

Engrenage de la violence et de la peur, il n'y a pas de guerre sans crimes de guerre et crimes contre l'humanité, mais comme l'a écrit Jean-Paul Sartre, en 1958, dans le cours des événements s'agissant de la torture : « si rien ne protège une nation contre elle-même, ni son passé, ni ses fidélités, ni ses propres lois, s'il suffit de quinze ans pour changer en bourreaux les victimes, c'est que l'occasion décide seule, selon l'occasion n'importe qui, n'importe quand, deviendra victime ou bourreau. » C'est l'implacable réalité que la guerre d'Algérie confirme. Contre le silence et le déni, s'engager dans la voie de la compréhension de l'engrenage répressif conduisant au recours à la torture, dont le viol est un instrument constitutif, n'est donc pas un acte de contrition, mais un acte de confiance dans les valeurs de la nation.

Il s'agit d'une initiative s'inscrivant dans les actions menées durant la guerre d'Algérie et depuis 1962, par les organisations présentes et d'autres organisations, pour dénoncer le recours à la torture, comme système, luttés qui ont permis de sortir du déni.

- Par la reconnaissance, le 12 septembre 2018, par le Président de la République que « Maurice Audin a été torturé puis exécuté ou torturé à mort par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile, il reconnaît aussi que si sa mort est, en dernier ressort, le fait de quelques-uns, elle a néanmoins été rendue possible par un système, légalement institué : le 'système arrestation-détention', mis en place à la faveur des pouvoirs spéciaux qui avaient été confiés par la voie légale aux forces armées. » Puis par la reconnaissance, le 2 mars 2021, que Ali Boumendjel a, lui aussi, été « torturé et assassiné » par l'armée française.

- Et par le communiqué de l'Élysée du 18 octobre 2022 : « Nous reconnaissons avec lucidité que dans cette guerre il en est qui, mandatés par le gouvernement pour la gagner à tout prix, se sont placés hors la République. Cette minorité de combattants a répandu la terreur, perpétré la torture, envers et contre toutes les valeurs d'une République fondée sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. » C'est là, une reconnaissance d'une politique et de décisions prises dans le cadre des institutions de l'État, qui ont conduit à la violation du

droit international humanitaire par la France lors de la guerre d'Algérie et de la décolonisation. Mais cette reconnaissance ne répond pas aux interrogations de Pierre Vidal-Naquet qui demande en 1962 dans La Raison d'État : « Comment déterminer le rôle, dans l'État futur, de la magistrature ou de l'armée ou de la police si nous ne savons pas d'abord comment l'État, en tant que tel, s'est comporté devant les problèmes posés par la répression de l'insurrection algérienne, comment il a été informé par ceux dont c'était la mission de l'informer, comment il a réagi en présence de ces informations, comment il a informé à son tour les citoyens ? » D'où la volonté de nos organisations de demander clairement la reconnaissance de la responsabilité de l'État dans le cours des événements et dans l'État futur, donc aujourd'hui.

Organisations signataires

Agir contre le colonialisme aujourd'hui, ACCA,
Anciens appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre, 4 ACG,
Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique, AFASPA,
Association Josette & Maurice Audin, AJMA,
Association Nationale des Pieds Noirs Progressistes et leurs Amis, ANPNPA,
Association 17 Octobre contre l'oubli,
Association Les Oranges,
Association RépubliqueAine des Combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix, ARAC,
Association pour la Taxation des opérations financières et pour l'Action Citoyenne, ATTAC,
Au nom de la mémoire,
Comité Vérité Justice Charonne,
Forum France-Algérie,
France-Amérique Latine, FAL,
Histoire coloniale et postcoloniale,
Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons,
Ligue des Droits de l'Homme, LDH,
Mouvement de l'Objection de Conscience (MOC-Nancy),
Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, MRAP,
Mouvement de la Paix,
Non au Service Nationale Universel,
Réfractaires Non Violents à la guerre d'Algérie, RNVA,
SOS Racisme.

Regroupez le dossier « sources de convictions » qui recense témoignages et documents dénonçant, publiquement ou au sein des instances de l'État, l'usage de la torture de 1954 à 1962, sur www.afaspa.com

Lors de la conférence de presse du 4 mars, l'AFASPA a dénoncé les traces de la pratique de la torture dans le fonctionnement de la police et de la justice ainsi que l'odieux partage à l'international du «savoir-faire » de l'armée française*.

Dans le cadre de la *Semaine anticoloniale et antiraciste*, l'AFASPA organise **MARDI 26 MARS à 19h au CICP 21ter rue Voltaire à Paris (métro Rue des Boulets ou Voltaire)** une conférence-débat sur le thème «*Impact sur les institutions de la République, des responsabilités de l'Etat de la pratique de la torture en Algérie et autres colonies* ».

Avec la participation de Michèle Decaster, de Bernard Schmid avocat militant du MRAP, Augusta Epanya, Jean-Claude Rabeherifara et Mohamed Kamady qui témoigneront des pratiques de l'armée française au Cameroun, à Madagascar et Djibouti.

ECHOS D'AFRIQUE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Pas de « balkanisation » de la RDC !

Une rencontre entre les présidents rwandais et congolais est annoncée. Elle a été décidée lors de la rencontre entre Paul Kagame et Joao Lourenço, président de l'Angola et médiateur de l'Union africaine (UA). Ils se seraient « mis d'accord sur les mesures-clés à prendre pour s'attaquer aux causes profondes du conflit », assure Paul Kagame. Sachant que leur dernière rencontre très tendue à Addis-Abeba le 16 février en marge d'un sommet de l'UA, s'est achevée par un « échange d'insultes », il sera nécessaire que la médiation soit à la hauteur de la tâche pour que « les mesures-clés à prendre » ne fassent pas l'impasse d'un constat exhaustif sur les enjeux économiques à l'origine de la guerre meurtrière. Les protagonistes de l'exploitation minière et de la commercialisation du Coltan doivent être interpellés quant à leurs responsabilités. Et que l'on ne sorte pas du chapeau la fausse solution d'un partage de territoire à la soudanaise.

Pour que l'apaisement recherché s'effectue dans la sérénité et ait des chances d'aboutir à une paix durable, il est nécessaire que la rencontre se déroule hors de toute pression militaire. Ce n'est pas le cas actuellement comme le relatait La Lettre de l'AFASPA du mois de février. Sur ce point, la si discrète communauté internationale a un rôle primordial à jouer, d'abord celui de cesser son commerce d'armes avec le Rwanda, dont les troupes ont mené des opérations militaires dans l'Est de la RDC relatées dans un rapport d'experts de l'ONU transmis au Conseil de sécurité en août 2022. En février dernier les deux plus grands marchands d'armes au monde que sont les Etats-Unis et la France, ont appelé Kigali à retirer ses soldats du Nord-Kivu.

Contrairement à d'autres fronts, les zones opérationnelles où se trouvent les combattants du M23 et les militaires rwandais se distinguent par la présence d'un arsenal militaire de haute technologie. A ce sujet, le Secrétaire général signalait que les armes dont dispose

le M23 sont plus sophistiquées que celles des casques bleus de la MONUSCO. Ses services relèvent que le M23 dispose d'un arsenal qui comprend une variété d'armes : fusils d'assaut, mitrailleuses lourdes et légères, différents types de lance-roquettes, des roquettes, des lance-grenades, des canons sans recul, des obus de mortier, du matériel de vision nocturne... L'équipement du mouvement s'est considérablement renforcé ces derniers mois, comme le confirme le caractère neuf de ces matériels, qui ne peuvent pas être issus des anciens stocks du M23 datant de 2012 et 2013, indique une note de l'ONU.



Le 14 février deux soldats de l'armée sud-africaine, membres de la Force de l'Afrique australe ont été tués dans leur base de Mubambiro, en territoire de Masisi dans la province du Nord-Kivu, touchée par un obus de mortier. L'armée sud-africaine a décidé d'ouvrir une enquête. Deux jours avant cette attaque, Kigali avait ouvertement exprimé son opposition au soutien de la Mission de l'ONU (MONUSCO) et à la Force de l'Afrique australe. Et Paul Kagame rejette toujours les accusations selon lesquelles il soutiendrait le M23 et aurait envoyé des troupes en RDC.

Le regain de violence a provoqué de nouveaux déplacements de populations. Les Nations unies estimaient la semaine dernière à déjà plus de 100 000 le nombre de nouveaux déplacés du fait de ces combats. A la fin de 2023, on dénombrait à près de 7 millions les personnes déplacées en RDC, dont 2,5 millions uniquement dans le Nord-Kivu.

Pollution minière, mourir à petit feu à Manomapia

Depuis plus de six mois, une centaine d'habitants du quartier de la commune de Fungurume dans la région du Katanga, ont dû être hospitalisés pour problèmes respiratoires, des éruptions cutanées ou encore des saignements de nez et des vomissements de sang. Depuis décembre 2023, six enfants sont morts. Leurs problèmes proviennent de la pollution de l'air, de l'eau et du sol apparus avec l'entrée en fonctionnement de la nouvelle usine de l'entreprise Tenke Fungurume Mining, un des gros producteurs du cuivre et du cobalt.



Le site de Fungurume est d'une superficie de 1 437Km² et ses réserves prouvées en 2016 sont de 181 600 000 TCu. TFM reste l'un des cinq premiers contributeurs du secteur minier au Trésor public congolais à hauteur de 859 700 000 USD entre 2018 et premier semestre 2020. D'après les habitants, l'usine refoule chaque soir du gaz

dans l'air. Un jeune papa d'une trentaine d'années ne

cache pas sa colère : « *Les autorités nous demandent de nous calmer et pourtant, ici, nous mourons à petit feu... Moi, je n'ai nulle part où aller. Là, vous me voyez, je suis malade et affaibli, je ne travaille plus.* »

À plus d'un kilomètre à l'Est de l'usine, au centre de santé public, l'infirmier de garde est aussi conscient du danger : « *L'odeur de l'acide arrive jusqu'ici. Pour nous protéger, nous mettons les masques. Nous les donnons aussi aux malades hospitalisés.* » Les autorités attendent les résultats des analyses des échantillons de sang, de l'air, du sol et de l'eau prélevés par un toxicologue avant de se prononcer.

De son côté l'entreprise TFM déclare prendre très au sérieux les plaintes des habitants et assure que ses « mesures de protection de l'environnement sont conçues selon les normes les plus strictes ». On est tenté de douter de ces affirmations quand on lit la fin de l'article Conco.mine : « *L'analyse approfondie de ses paiements effectifs montre que l'entreprise est loin de respecter ses obligations fiscales et parafiscales. Selon les estimations, les montants globaux non payés à l'Etat congolais et à la Gécamines sur ces flux sont de l'ordre de 2,85 milliards de \$. Le rapport produit par la Dynamique des Femmes sur les Ressources Naturelles (Dyفرن) de RDC avec l'appui du centre Carter met à l'index huit flux fiscaux et parafiscaux que Tenke Fungurume Mining (TFM) n'a pas honorés* ».

BURKINA FASO

Les massacres se poursuivent, les arrestations aussi

Entre l'opération « reconquête du territoire » et les attaques terroristes, la population civile du Nord et de l'Est du pays est prise entre deux feux dont elle subit les exactions. Début mars des massacres ont été perpétrés dans la commune de Gayéri, proche de la frontière du Niger, sans qu'on en connaisse la date exacte. Les témoignages de

rescapés contredisent les bataillons d'intervention rapide (BIR) qui reprochent aux villageois de refuser de fournir des volontaires pour la défense de la patrie.

Depuis 5 ans l'état de guerre qui sévit dans le pays a fait 20 000 morts et plus de 2 millions de déplacés.

Libération de l'avocat Guy Hervé Kam

Le tribunal administratif a ordonné la libération du dirigeant du mouvement «Servir et non se servir »

qui avait été enlevé le 25 janvier dernier à l'aéroport de la capitale et dont le sort était inconnu. Cet ancien porte-parole du « Balai citoyen » fait partie d'un collectif d'avocats qui avait réussi à faire invalider plusieurs réquisitions militaires jugées illégales par la justice burkinabè.

Des personnes sont arrêtées sans raison ni justification par la sûreté nationale ce qui concourt à un climat de peur.

SAHARA OCCIDENTAL

La République Arabe Sahraouie Démocratique a 48 ans

La célébration du 48ème anniversaire de la RASD a été l'occasion de festivités dans les campements sahraouis qui ont accueilli de nombreuses délégations étrangères dont les participants au traditionnel *Sahara Marathon*, ainsi que des journalistes.

Dans son édition du 15 mars l'hebdomadaire *Marianne* publie un reportage de Quentin Müller qui a suivi les festivités du 48ème anniversaire de la République Arabe Sahraouie Démocratique dans les campements de réfugiés de Tindouf en Algérie. Six pages dans un hebdomadaire à grande diffusion ! C'est trop pour les soutiens inconditionnels de la royale colonisation, habitués aux cajoleries de la classe politique française.

Alors ils se sont adonnés à leurs pratiques favorites sur internet pour attaquer le journaliste. « *Les insultes, les menaces de mort, les outrances et les diffamations, que je reçois depuis dix jours n'ont pas pour effet de m'intimider, mais m'encouragent au contraire à continuer mon travail à propos du Maroc et du Sahara occidental.* » a déclaré Quentin Müller sur les réseaux sociaux.



DJIBOUTI

L'armée enlève 4 femmes Afar en territoire éthiopien

Dans la nuit de 22 au 23 février 2024, des accrochages importants ont eu lieu aux environs du camp militaire de Daoudaouya (district de Dikhil) entre les combattants du FRUD (Front pour la restauration de l'unité et la démocratie) et l'Armée gouvernementale. Beaucoup de soldats se sont enfuis du camp, dont le FRUD a pris le contrôle pendant quelques heures. Il y a saisi tous les stocks d'armes. Une voiture renforts militaires partie de Dikhil est tombée dans une embuscade.

Bilan : plusieurs morts et blessés chez l'armée, aucune perte chez le FRUD.

En représailles, comme à son habitude, l'armée du dictateur, s'en est pris à la population civile et plus particulièrement aux femmes des villages Afar. Selon la Ligue djiboutienne des Droits Humains (LDDH), de nombreux villageois, hommes et femmes sont encore détenus à ce jour et en toute illégalité dans un camp de l'armée.

Mais le 27 février, elle ne s'est pas contentée, de sévir à l'intérieur du territoire djiboutien. Elle a franchi la frontière éthiopienne, pénétrant jusqu'à 37 km dans la région Afar en terrorisant les habitants du village d'Arda, détruisant habitations et vivres.

Les militaires djiboutiens ont kidnappé plusieurs villageois, dont quatre femmes : Awa Soumbou, Hasna Arbahim, Hawa Hanfaré et Ga 'si Mohamed, qui furent aussitôt emmenées de force en territoire djiboutien où

elles ont disparu près de trois semaines, victimes de diverses tortures. L'une d'elles ayant été identifiée comme l'épouse d'un militant de la démocratie, a été incarcéré à la sinistre prison de Gabode, les trois autres ont été relâchées.

Les autorités Afar de la région éthiopienne qui n'ont pas réagi à cette agression doivent impérativement réclamer que la quatrième citoyenne éthiopienne, soit immédiatement remise en liberté et exiger que cessent les incursions militaires hostiles sur leur territoire.

Les yeux du monde sont pourtant présents sur ce pays dont la capitale est appelée « la ville aux 7 armées ». La plus grande base US d'Afrique abrite 3200 militaires et 3000 civils, celle de la France sur ses 400ha dispose de 1450 militaires, celle du Japon sur 20ha pour un contingent de 180 hommes, la base chinoise de 36ha compte 400 militaires, celle d'Italie abrite 300 militaires sur 10ha, les 50 militaires espagnols et les 600 Allemands sont installés sur la base française. Il était question que l'Arabie saoudite s'installe aussi sur ce qu'il reste des 230 000 km² (soit environ deux fois la région parisienne).

Les loyers versés par ces locataires étrangers représentent 170 millions de dollars par an dont les 818 000 djiboutiens et djiboutiennes ne voient pas la couleur : 70% de la population vit avec moins de 3\$ par jour. D'ailleurs on peine à déterminer sur quel ligne budgétaire les paiements de ces loyers sont versés...

SENEGAL

Les tours de passe-passe de Macky Sall ne passent pas

Après son infructueuse tentative de rester encore de longs mois sur le fauteuil présidentiel à l'issue de son mandat, Macky Sall, désavoué par le Conseil constitutionnel qui a ordonné que l'élection se tienne avant le 2 avril, a décidé d'une loi d'amnistie générale sur « tous les faits susceptibles de revêtir la qualification d'infraction criminelle ou correctionnelle, commis entre le 1er février 2021 et le 25 février 2024, tant au Sénégal qu'à l'étranger, se rapportant à des manifestations ou ayant des motivations politiques, y compris celles faites par tous supports de communication, que leurs auteurs aient été jugés ou non ». Sous prétexte de « pacifier le pays », elle permettra en fait d'éviter la case « Justice » aux membres des services de sécurité qui ont les mains rougies du sang de soixante manifestants tués dans les manifestations qui ont suivi l'incarcération d'Ousmane Sonko puis le report de l'élection de neuf mois. Mais confisquer le droit que justice soit rendue, c'est d'abord une offense à ces jeunes et à leurs familles victimes de crimes d'Etat, et c'est prendre un risque lourd de conséquences. Pour faire avaler la pilule, cette loi permet aussi la libération d'Ousmane Sonko, leader du Pastef, et de son bras droit, Bassirou Diomaye Faye, candidat à la présidentielle du 24 mars. Des libérations t

Tardives effectuées le 14 mars peu avant minuit, ce qui n'a pas empêché leurs sympathisants de manifester leur joie dans les rues de la capitale jusque tard dans la nuit. Il restera toutefois dans le jeu politique, son poids électoral pèsera sur l'issue d'un scrutin indécis. On attend le verdict de la Cour suprême qui doit statuer sur la requête déposée par le PDS et ses alliés pour annulation des décrets fixant la date de l'élection présidentielle au 24 mars 2024, celui convoquant le corps électoral et enfin, celui fixant la période de la campagne électorale. Ce qui peut amener d'autres rebondissements...



**« Honorer le colonel Bigeard,
c'est honorer la torture coloniale »**

Les historiens spécialistes de la colonisation, Fabrice Riceputi et Alain Ruscio, s'insurgent dans un blog sur Médiapart du projet de la ville de Toul (validé à deux reprises par le conseil municipal à majorité « divers gauche ») qui projette d'ériger une statue au parachutiste Marcel Bigeard.

« A l'heure où à Marseille et à Paris on retire enfin de l'espace public les plaques honorant la mémoire du Maréchal Bugeaud, bourreau du peuple algérien durant la conquête coloniale, peut-on ériger une statue au parachutiste Marcel Bigeard, comme cela a été réalisé à Carcassonne en 2012 ? En d'autres termes, la République française tolère-t-elle qu'on honore à travers lui la torture coloniale, alors même que vient d'être lancé à nouveau un Appel à enfin la reconnaître et à la condamner ?

Sous l'ère Sarkozy, un projet de transfert des cendres de Bigeard (1916-2010) aux Invalides avait soulevé de telles protestations, dont celle de Mme Simone de Bollardière, veuve du général qui protesta contre la torture, que le gouvernement dut y renoncer. Rappelons quelles méthodes de terreur l'officier parachutiste Marcel Bigeard commanda en effet durant les guerres coloniales françaises pour empêcher l'indépendance de l'Indochine puis de l'Algérie. (...)

« Le nom de Bigeard est aujourd'hui encore à Alger synonyme de terreur. Nombre de proches et descendants de disparus de la « bataille d'Alger » témoignent de ce que leur parent a été enlevé, le plus souvent la nuit, détenu au secret, souvent torturé par ceux qu'ils nomment « des Bigeards », les « bérêts

rouges » du 3ème RPC dirigé par Marcel Bigeard. Le secrétaire général à la police de la Préfecture d'Alger Paul Teitgen, qui dénonça les méthodes de l'armée comme identiques à celles qu'il avait subies lui-même entre les mains de la Gestapo, fit quant à lui connaître l'expression « crevettes-Bigeard » en usage à Alger en 1957. Elle désignait ces « suspects » qui étaient jetés dans la mer, lestés, depuis des hélicoptères et qui étaient parfois découverts sur les plages. Marcel Bigeard est aussi l'auteur d'un Manuel de contre-guérilla, paru en 1957 à Alger, qui justifie et prône l'emploi de la torture. (...)

Si, sur le tard, le général Massu lui-même exprima des regrets pour avoir commandé et couvert la torture, tel ne fut jamais le cas de Bigeard. Comme Jean-Marie Le Pen et bien d'autres tortionnaires, tout en faisant l'apologie de la torture et de sa prétendue efficacité « antiterroriste », il nia toujours, contre l'évidence, l'avoir lui-même commandée ou pratiquée. Par exemple, lorsqu'en 2000, Louissette Ighilahriz le mit en cause, de même que Massu, comme témoin de son supplice, tout ce qu'il trouva à faire c'est injurier cette femme et menacer le journal Le Monde qui rapportait ses accusations : « je peux encore mordre », déclara-t-il. Indiquons pour finir que nous tenons pour fort significatif du contexte politique de ce projet d'érection de sa statue à Toul le fait que le sculpteur auteur du bronze à la gloire de Marcel Bigeard, Boris Lejeune, ait eu les honneurs de Radio Courtoisie et d'un média zemmouriste et soit lui-même contributeur à la revue catholique intégriste « Catholica ».

Signez la pétition contre ce projet odieux :
<https://www.change.org/p/pas-de-statue-de-marcel-bigeard-dans-l-espace-public-toulois>

BONNE NOUVELLE

**La SOCFIN verse 142 000 euros aux paysans
Camerounais opposés au groupe Bolloré**

La justice française a condamné la Société Financière des Caoutchoucs à indemniser 145 riverains impactés par l'exploitation de palmeraies près de leur lieu de vie, les empêchant d'accéder à des terrains et lieux de sépulture et pollue les eaux dont ils dépendent. En décembre 2022, la Cour d'appel de Versailles avait estimé que les activités de la Socapalm étaient « susceptibles de porter atteinte aux droits fondamentaux » des demandeurs « et notamment à leur droit à un environnement sain ».

La cour avait demandé la production de documents qui pouvaient prouver que la Socapalm est contrôlée par le groupe Bolloré via Socfin, ce qui soumettrait le géant industriel français au « devoir de vigilance » sur ses activités. Une loi de 2017 oblige les plus grandes entreprises à prévenir les atteintes graves aux droits humains et à l'environnement chez leurs sous-traitants

et fournisseurs étrangers. Faute d'avoir produit les documents demandés, le juge avait ordonné le paiement d'une astreinte aux plaignants par Socfin. La firme ayant enfin produit les documents demandés, les avocats des paysans camerounais peuvent « lancer une action au fond sur le fondement du devoir de vigilance contre Bolloré, Socfin et la Socapalm », explique Me Fiodor Rilov qui estime « pouvoir démontrer que Bolloré a le contrôle de Socfin. L'objectif ce sont des mesures de remise en état sur le lieu de vie des Camerounais ».





LE SALON ANTICOLONIAL ET ANTIRACISTE
ouvrira la Semaine les 23 et 24 mars à la Parole Errante à Montreuil
Il regroupe l'ensemble des organisations membres du collectif
avec beaucoup d'invité.es.

Les cinq thèmes principaux :

***Les génocides, les formes de luttes et de résistances au colonialisme,
la politique sécuritaire au service du racisme d'Etat,***

L'héritage néocolonial dans le droit et les accords internationaux,

Le racisme de genre et les luttes féministes.

La Palestine et la solidarité des peuples en lutte avec le peuple palestinien

Au programme du Salon, des débats, des projections de films, des conférences gesticulées, des expositions, des présentations d'ouvrages par leurs auteur.e.s, et une programmation jeunesse, des stands des associations et collectifs impliqués dans les luttes.

Le samedi soir, Tighri Uzar puis Osloob & Issa Murad (Wala marra) seront sur scène.

Programme détaillé sur <https://semaineanticoloniale.com/>

Durant toute la semaine, différents événements auront lieu en région parisienne.

L'AFASPA organise MARDI 26 MARS à 19h au CICP

21ter rue Voltaire à Paris (Métro Rue des Boulets 9)

Conférence-débat : ***Impacts institutionnels des responsabilités de l'État français dans la torture en Algérie et autres colonies.***

Participants : Michèle Decaster AFASPA, André Salem ACCA, Augusta Epanya UPC Manidem, Mohamed KADAMY démocrate djiboutien et Jean-Claude Rabehrifara AFASPA et Bernard Schmid avocat membre du MRAP